



PRÉFET DU TARN

Direction Départementale
des Territoires du Tarn

COMMUNE DE MONTREDON LABESSONNIE
12 Grand'Rue
81360 MONTREDON LABESSONNIE

Service eau, risques,
environnement et sécurité

Dossier suivi par :
Sandra BIERNE

Tél. : 05.81.29.59.97
Mèl : sandra.bierne@tarn.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **déclaration de vidange - plan d'eau BEZAN sur la commune de MONTREDON-LABESSONNIE**
Courrier de notification de décision

Réf. : **81-2019-00249**

ALBI, le

1 1 SEP. 2019

Monsieur le maire,

Par courrier en date du 10 Juillet 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration, complété le 25 Juillet 2019 concernant la :

vidange du plan d'eau BEZAN sur la commune de MONTREDON-LABESSONNIE,

dossier enregistré sous le numéro : **81-2019-00249.**

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, il ressort que votre opération nécessite la mise en œuvre de prescriptions spécifiques.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté relatif à cette décision détaillant notamment ces différentes spécifications.

Par ailleurs, vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Le récépissé joint devra être affiché en mairie durant une période de un (1) mois minimum.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,
Par délégation, l'adjoint au chef du service eau,
risques, environnement, sécurité,


Gilles BERNAD

P.J. :

- arrêté de prescriptions spécifiques
- arrêté(s) de prescriptions générales
- certificats de commencement et d'achèvement de travaux
- certificat d'affichage

Copie :

- sous-préfecture de Castres
- groupement de gendarmerie du Tarn
- agence française pour la biodiversité (par message électronique)
- CLE du SAGE AGOUT (par message électronique)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.